



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

Q E

10450 - F

M

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE

UNIDO/OED.132

6 avril 1981

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

PROPOSITION DE CREATION D'UNE BANQUE INTERNATIONALE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Résumé^{1/}

Document établi par le
GROUPE DU FINANCEMENT
BUREAU DU DIRECTEUR EXECUTIF
ONUDI

00079.

^{1/} Le présent document est la traduction d'un texte n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. C'est un résumé du document ID/B/261/Add.7, daté du 10 avril 1981 et présenté au Conseil du développement industriel de l'ONUDI à sa quinzième session (Vienne, 15-29 mai 1981).

V.81-24788

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1. Caractéristiques essentielles d'un nouvel intermédiaire financier pour le développement industriel | 2 |
| 2. Besoins de capitaux pour l'industrie dans les pays en développement | 3 |
| 3. Grandes lignes de la proposition tendant à la création d'une Banque internationale du développement industriel | 5 |
| 4. Sources et méthodes d'emprunt | 9 |
| 5. Modes de prêt pour le développement industriel | 10 |

1. Caractéristiques essentielles d'un nouvel intermédiaire financier pour le développement industriel

Pour se rapprocher appréciablement de l'objectif de Lima, il faudrait fournir aux pays en développement un financement extérieur fortement accru et qui couvrirait leurs besoins à des conditions appropriées. L'analyse des besoins de financement en regard des excédents de capitaux qui peuvent devenir disponibles permet de constater que l'actuel système international de financement présente d'importantes lacunes tant quantitatives que qualitatives qui font obstacle à l'investissement des capitaux excédentaires dans la création de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement. Même dans les hypothèses les plus favorables, il y aura d'énormes possibilités de drainer des ressources financières supplémentaires pour le développement industriel des pays du Sud, en dehors des institutions multilatérales et des banques commerciales. Il faudrait donc prendre une initiative en vue de combler cette lacune institutionnelle. Tout mécanisme nouveau créé à cet effet devrait être fondé, notamment, sur les principes ci-après : participation universelle, réciprocité des intérêts, fixation d'échéances et de taux d'intérêts propres à favoriser le développement industriel, octroi de conditions plus favorables aux pays les moins avancés et possibilité pour tous les participants d'influer sur les politiques pratiquées par le nouveau mécanisme ainsi que sur sa gestion.

On propose de combler cette lacune institutionnelle en créant un nouveau mécanisme financier appelé Banque internationale du développement industriel (BIDI). Cette institution faciliterait l'industrialisation des pays en développement, stimulerait l'économie mondiale et constituerait un nouvel instrument efficace pour le recyclage des excédents. Elle permettrait non seulement de combler des lacunes quantitatives en jouant le rôle d'intermédiaire financier, mais aussi de remédier à de graves déficiences qualitatives du système actuel de financement international. En effet, le nouvel organisme

- a) Aiderait les pays en développement à obtenir les prises de participation dont ils ont tant besoin en jouant le rôle d'intermédiaire entre les investisseurs directs et les demandeurs de fonds;
- b) Stimulerait les investissements en offrant un ensemble de services dans des domaines tels que la promotion des projets, les coentreprises et le refinancement des exportations en tirant parti à cette fin des services que peuvent fournir des organismes des Nations Unies comme l'ONUDI et divers programmes ou institutions spécialisés;

- c) Offrirait aux emprunteurs un choix de monnaies dans lesquelles ils pourraient libeller leurs emprunts, en vue de leur permettre de mieux se prémunir contre les risques de change;
- d) Créerait à l'intention des prêteurs des instruments novateurs leur permettant de prendre des participations directes dans des immobilisations productives dans les pays en développement;
- e) Convertirait les prêts à court terme en prêts à long terme consentis pour des projets industriels à des conditions appropriées;
- f) Recourrait largement aux marchés internationaux afin de fournir des crédits d'attente aux pays en développement pendant des périodes de fortes fluctuations du coût des emprunts;
- f) Assurerait aux bailleurs de fonds qui prêtent par son intermédiaire une protection contre les risques non commerciaux, aux termes de garanties contenues dans sa charte;
- h) Appliquerait des procédures souples et rapides;
- i) Drainerait des ressources supplémentaires au moyen d'arrangements de cofinancement avec des banques commerciales et d'autres institutions financières;
- j) Assurerait aux pays en développement, en empruntant au besoin à des taux fluctuants et en monnaies diverses, la possibilité d'obtenir des fonds à tout moment;
- k) Subventionnerait un système de taux d'intérêts différentiels, les fonds nécessaires provenant d'un système novateur lié aux commandes d'exportation reçues;
- l) Stimulerait le développement du crédit industriel national à l'exportation dans les pays en développement en offrant des facilités de refinancement.

2. Besoins de capitaux pour l'industrie dans les pays en développement

L'objectif de Lima vise à porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale à au moins 25 % d'ici à l'an 2000. Si les tendances actuelles se maintiennent, la part des pays en développement sera proche de 14 % en l'an 2000, contre 10,7 % en 1979. Pour que ces pays atteignent l'objectif de Lima, il faut que leurs taux de croissance pendant la période 1980-2000 augmentent considérablement par rapport aux taux actuels; le taux de croissance de leur PIB devrait passer de 5,3 % à 7,7 % et celui de

leur production industrielle de 5,9 % à 9,2 %. Cette accélération devrait s'accompagner d'un accroissement correspondant des investissements nouveaux dans l'industrie ainsi que des apports financiers étrangers, si l'on veut combler le déficit en devises créé par l'augmentation importante des importations de biens d'équipement et de services. Les chiffres correspondants (aux prix de 1975) seraient les suivants :

Industrie manufacturière dans les pays en développement

(En milliards de dollars des Etats-Unis)

| | <u>Investissements</u> | | | <u>Apports financiers étrangers</u> | | |
|--|------------------------|-------------|-------------------|-------------------------------------|-------------|-------------------|
| | <u>Annuels</u> | | <u>Cumulatifs</u> | <u>Annuels</u> | | <u>Cumulatifs</u> |
| | <u>1980</u> | <u>2000</u> | <u>1980-2000</u> | <u>1980</u> | <u>2000</u> | <u>1980-2000</u> |
| Tendance actuelle | 56 | 151 | 1 790 | 20 | 53 | 630 |
| Montant requis pour que l'objectif de Lima puisse être atteint | 56 | 427 | 4 030 | 20 | 149 | 1 410 |

Pour évaluer les possibilités de réunir des apports financiers aussi importants, il faut commencer par examiner attentivement les marchés monétaires et financiers internationaux qui, depuis 1973-1974, sont devenus la principale source de financement extérieur pour les pays en développement, éclipsant l'aide publique et les prêts des institutions multilatérales. En s'adaptant aux modifications des prix du pétrole intervenues en 1973-1974, les pays industrialisés ont traversé une période de stagflation, alors que les pays en développement non pétroliers ont vu s'accroître le déficit de leurs comptes courants, qu'ils ont dû financer grâce à des emprunts au système bancaire commercial du Nord qui recyclait les excédents pétroliers accumulés par quelques pays en développement exportateurs de pétrole. La part des pays en développement dans la totalité des emprunts faits sur les marchés de capitaux internationaux s'est accrue régulièrement, passant de 32,5 % en 1976 à 43,7 % en 1979, année où plus de 60 % des crédits totaux en eurodevises ont été accordés à ces pays. En dépit du succès obtenu apparemment, les apports de fonds aux pays en développement par les banques commerciales ont été inférieurs au niveau qui aurait été optimal pour l'économie et, du fait de leur répartition, des conditions dont ils sont assortis et de leurs incidences sur le développement, ils ne sont pas entièrement adaptés aux besoins des pays en développement. De plus, l'industrie manufacturière n'a reçu qu'une petite part (14 %) des prêts des banques commerciales durant la période 1973-1978.

On considère d'une manière générale que les obligations imposées par les organes de contrôle, l'étroitesse de la base de capitalisation et les risques trop élevés dans certains pays empêcheront les banques commerciales de développer davantage leurs activités de recyclage. Les institutions multilatérales seront elles aussi gênées par leurs dimensions et leurs structures, les difficultés qu'il y a de modifier leurs statuts et leurs règlements et le nombre limité de pays qui en sont membres. Si donc on peut, d'une part, prévoir une augmentation appréciable du montant des fonds qui chercheront des investissements sûrs et rentables sur les marchés des capitaux dans les années 80 et 90, la lacune constatée dans la structure financière internationale entravera le redéploiement de ces ressources, en particulier en ce qui concerne le financement de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement.

Tout mécanisme nouveau qui pourrait être créé pour drainer des fonds supplémentaires vers l'industrie manufacturière des pays en développement fournirait également un stimulant économique aux pays industrialisés qui seraient les principaux exportateurs de biens d'équipement et de services dont les pays en développement auraient besoin. Dans les pays industrialisés, l'augmentation des exportations aurait un effet multiplicateur sur la production et l'emploi et permettrait d'accroître considérablement les recettes publiques sans augmenter la charge imposée aux contribuables. Pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE, on estime que ce multiplicateur est de 3. En d'autres termes, à chaque augmentation de la demande de 15 milliards de dollars correspondrait une augmentation de la production dans les pays membres de l'OCDE de plus de 45 milliards de dollars. Cette augmentation de la production entraînerait un accroissement des recettes publiques représentant de 40 à 70 % de son montant.

3. Grandes lignes de la proposition tendant à la création d'une Banque internationale du développement industriel

La Banque proposée, qui aurait un caractère multilatéral du fait que ses actionnaires seraient des pays membres appartenant à tous les groupes, accorderait des prêts à l'industrie des pays en développement, principalement pour des projets, mais aussi, dans certains cas, pour des programmes.

La Banque jouerait son rôle d'intermédiaire en contractant des emprunts sur les marchés monétaires et financiers et en les transformant en prêts à long terme pour des projets industriels exécutés dans les pays en développement.

Elle serait conçue de manière à apporter des avantages tangibles à tous les groupes de pays participants. Grâce à un système équitable de répartition des avantages entre les pays qui empruntent et ceux qui bénéficient de commandes

supplémentaires découlant des prêts consentis par la Banque, on pourrait proposer des taux prêteurs intéressants aux emprunteurs, notamment aux pays les moins avancés. La Banque serait dotée de structures réduites et compactes. Elle fournirait des ressources à l'industrie en grande partie par l'intermédiaire des banques régionales et nationales de développement et par le biais d'un cofinancement avec des institutions financières multilatérales qui existent déjà.

La Banque serait un organisme juridiquement indépendant qui appartiendrait ou non au système des Nations Unies, selon ce que les pays membres décideraient après négociation. Il est toutefois recommandé que la Banque cherche à établir avec le système des Nations Unies des relations spéciales assez semblables à celles qu'entretient avec lui la Banque mondiale. En outre, il importe au plus haut point que la Banque soit apolitique, tant dans sa nature que dans son fonctionnement.

Le capital de base de la Banque serait constitué par son capital appelé, qui représenterait une fraction relativement modeste (par exemple 20 %) du capital souscrit par les pays membres, étant entendu que la Banque pourrait contracter des emprunts sur son capital appelé et son capital non appelé, le rapport des capitaux d'emprunts aux fonds propres pouvant être supérieur à 1. Pour les prêts se montant annuellement à 15 milliards de dollars (en 1995) et une période moyenne de remboursement de 12 ans, les emprunts et l'encours atteindraient un maximum de près de 100 milliards de dollars. Bien que la prudence conseille de commencer avec des prêts annuels beaucoup plus modestes et un rapport de 1, il est recommandé de fixer le capital autorisé de la Banque à 50 milliards de dollars, son capital souscrit et le rapport de ses capitaux d'emprunt à ses fonds propres pouvant être relevés par étapes à la suite de décisions prises lors des réunions annuelles de la Banque. Dans ces conditions, la structure financière de la Banque pourrait évoluer comme suit :

| | <u>1985</u> | <u>1990</u> | <u>1995</u> | <u>2000</u> | <u>2005</u> | <u>2010</u> |
|--|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | (En milliards de dollars des Etats-Unis) | | | | | |
| <u>Capital autorisé</u> | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| <u>Capital souscrit :</u> | 10 | 20 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| Appelé | (2) | (4) | (10) | (10) | (10) | (10) |
| Non appelé | (8) | (16) | (40) | (40) | (40) | (40) |
| <u>Montant total des emprunts</u> | 10 | 40 | 100 | 200 | 250 | 250 |
| Rapport des capitaux d'emprunt aux fonds propres | 1:1 | 2:1 | 2:1 | 4:1 | 5:1 | 5:1 |
| <u>Montant annuel des prêts</u> | 1,5 | 6,0 | 15,0 | 30,0 | 37,5 | 37,5 |

Compte tenu de l'ampleur des capitaux que devra mobiliser la nouvelle institution, il y aurait peut-être lieu d'envisager d'attribuer des participations et des voix (non proportionnelles) à cinq groupes de pays. On pourrait par exemple s'inspirer du scénario suivant :

| | <u>Contribution au capital appelé</u> | | | <u>Voix</u> |
|--|---------------------------------------|---------------------------------|------------|-------------|
| | <u>Initiale</u> | <u>Finale</u> | <u>%</u> | <u>%</u> |
| | (Milliards de dollars E.-U.) | (Milliards de dollars E.-U.) | | |
| Groupe B | 1,0 | 5,0 | 50 | 40 |
| Pays en développement exportateurs de pétrole ^{a/} | 0,4 | 2,0 | 20 | 16 |
| Autres pays en développement | 0,2 | 1,0 | 10 | 28 |
| Groupe D | 0,3 | 1,5 | 15 | 12 |
| Chine | 0,1 | 0,5 | 5 | 4 |
| | <u>2,0</u> | <u>10,0</u> | <u>100</u> | <u>100</u> |

^{a/} Certains pays membres de l'OPEP et d'autres pays en développement exportateurs de pétrole.

Dans ce scénario, le Groupe B, les pays en développement exportateurs de pétrole, le Groupe D et la Chine abandonneraient chacun au groupe des autres pays en développement 20 % des voix qui leur reviendraient normalement compte tenu de leurs participations respectives au capital.

Afin de protéger et les emprunteurs et les prêteurs contre une grande partie des risques de change inhérents aux transactions en une seule monnaie, il est vivement recommandé que la Banque prête et emprunte des DTS ou, en attendant que ceux-ci soient plus répandus, crée son propre panier de monnaies.

La Banque serait fondée sur le principe des avantages mutuels pour tous les groupes de pays. Les pays en développement pourraient obtenir des capitaux supplémentaires et des prêts pour financer leur industrialisation à des conditions appropriées et bénéficieraient éventuellement de subventions (par exemple 3 % pour les taux d'intérêt, en particulier pour les pays les moins avancés, et 0,5 % pour les autres pays). En tant qu'emprunteurs, ils seraient également en partie protégés contre les risques de change, comme on l'a expliqué plus haut. Les pays exportateurs de pétrole à excédent de capitaux qui prêteraient à la Banque en retireraient plusieurs avantages. Premièrement, les capitaux qu'ils prêteraient à la Banque seraient protégés contre les risques de change, les prêts étant libellés en monnaies du panier. Deuxièmement, la Banque s'efforcerait de protéger leurs investissements contre l'inflation. Elle pourrait également investir ces capitaux dans des obligations convertibles pour des projets industriels de premier ordre dans les pays en développement. Pendant leur durée de vie ou à leur venue à échéance, ces obligations pourraient être converties au pair en part de capital social des entreprises industrielles emprunteuses; si ces entreprises ont prospéré, lesdites parts du capital social devraient bénéficier en bourse de primes substantielles. En faisant transiter leurs fonds par la Banque, les pays exportateurs de pétrole se prémuniraient contre une grande partie du risque inhérent aux investissements directs en capital social. Troisièmement, la Banque aurait à remplir une fonction cruciale de mécanisme de recherche et de contrôleur de la qualité, identifiant, préparant et évaluant les projets industriels susceptibles de bénéficier de ces prises de participation étrangères auxquels s'intéressent vivement les pays en développement exportateurs de pétrole qui disposent d'excédents de capitaux. La Banque leur offrirait donc la possibilité de participer de leur propre gré à des entreprises industrielles productives dans les autres pays en développement. Les pays du Groupe D auraient l'avantage de pouvoir utiliser toutes les facilités offertes par la Banque et de recevoir leur part de certaines des nouvelles affaires portant sur des biens d'équipement et des services qui résulteraient des activités de prêt de la Banque, particulièrement à travers la coopération triangulaire entre l'Ouest, l'Est et le Sud. Dans certains cas, il se pourrait que les pays du Groupe D souhaitent aussi faire des emprunts à la Banque. Les pays du Groupe B, eux aussi, tireraient des avantages certains

des exportations supplémentaires de biens d'équipement et de services, rendues possibles par les prêts de la Banque. On estime que les avantages économiques que les pays du Groupe B pourraient retirer d'une demande supplémentaire seraient plusieurs fois supérieurs à la masse des prêts consentis chaque année par la Banque, outre les économies concernant les subventions accordées actuellement aux organismes de crédit à l'exportation. Dans la mesure où les exportations supplémentaires rendues possibles par la Banque permettraient d'améliorer la situation économique, actuellement défavorable, les pays industrialisés pourraient accepter de verser une partie des bénéfices économiques et fiscaux ainsi réalisés à un compte de bonification des intérêts, comme il est expliqué plus loin.

4. Sources et méthodes d'emprunt

Il serait impératif que la Banque puisse emprunter suffisamment sur le marché des capitaux, au moindre coût possible, et obtenir, bilatéralement, des fonds auprès des gouvernements - dont ceux des pays exportateurs de pétrole. Le succès dépendra au premier chef de l'image de marque que la Banque aura sur le marché et de la confiance dont elle jouira. Si elle est fondée au départ par un petit nombre de pays, les crédits bancaires directs pourraient constituer, dans un premier temps, la solution la plus avantageuse. Etablie au contraire comme institution multilatérale, avec une multitude d'actionnaires, la Banque pourrait être plus tôt en mesure d'émettre des obligations à taux d'intérêt fixes, avec des clauses et conditions préférentielles.

La Banque puiserait à quatre sources principales d'emprunt : le marché d'euro-devises, les marchés nationaux de capitaux dans les pays industrialisés, les marchés nationaux de capitaux dans certains pays exportateurs de pétrole et les placements directs faits par la Banque auprès des pays excédentaires. Bien qu'aucun marché n'échappe entièrement aux réglementations, le marché d'euro-devises est relativement ouvert et devrait par conséquent être plus accessible, au début des activités de la Banque, que les marchés nationaux de capitaux.

Il existe deux segments distincts du marché d'euro-devises : les crédits bancaires syndiqués (marché d'euro-crédits) et les obligations (marché des euro-obligations). La Banque exploiterait probablement d'abord le marché d'euro-devises, en contractant des euro-crédits syndiqués à moyen terme, mais prêterait des fonds à plus longue échéance aux pays en développement et recourrait à la reconduction pour réaménager les échéances. Les intérêts payables sur les euro-crédits syndiqués flotteront, étant liés au London

Interbank Offered Rate (LIBOR) par une marge fixe. Dès que la Banque aura acquis la confiance du marché, elle émettrait des euro-obligations ordinaires à intérêt fixe, avec des conditions préférentielles. Une troisième possibilité serait d'émettre des effets à intérêt variable, actuellement en faveur. Bien que leur coût fluctue considérablement, ils représentent pour les pays en développement une solution de rechange aux emprunts sur le marché des crédits syndiqués et ils permettent en outre de pénétrer sur le marché des euro-obligations.

La pénétration sur les marchés financiers nationaux des pays industrialisés dépendrait de l'observation des réglementations, mais elle pourrait prendre la forme soit de crédits bancaires directs, soit d'émissions d'obligations, à taux fixes ou flottants. Emprunter sur certains marchés financiers nationaux serait important si la Banque voulait constituer son propre panier de devises, comme cela a été envisagé plus haut.

La Banque pourrait de même émettre des obligations sur les marchés financiers de certains pays exportateurs de pétrole, libellées dans les monnaies nationales de ces pays. Plus important encore, la Banque chercherait à faire des placements directs dans ces pays, particulièrement en mettant en oeuvre le plan envisagé pour rattacher ce genre d'emprunt avec les prêts consentis par la Banque pour des projets industriels préférentiels dans des pays en développement, au moyen d'obligations convertibles en actions des entreprises industrielles financées.

5. Modes de prêt pour le développement industriel

Toute analyse des modes de prêt doit commencer par l'examen de la question des caractéristiques respectives des prêts pour des programmes et pour des projets. Les déséquilibres des paiements créés dans les pays en développement depuis 1973-1974 ont renforcé la demande d'un financement souple pour des programmes. La nécessité d'un financement davantage lié aux programmes est admise. Toutefois, étant donné la nécessité où elle est d'acquérir et de garder toute la confiance des marchés des capitaux, on estime que la Banque devrait mettre l'accent sur le financement de projets industriels, tout en faisant quelques pas sur la voie du financement de programmes, éventuellement par le biais de crédits accordés à des banques nationales de développement.

En insistant sur le financement de projets industriels, la Banque devra faire face au problème de l'augmentation de la capacité d'absorption des pays en développement, particulièrement des pays les moins avancés. La détermination et la préparation des projets constituent un goulot d'étranglement dans

beaucoup de pays en développement, qui ont des difficultés à organiser et à financer les études nécessaires. Les institutions de financement bilatéral et multilatéral sont souvent dans l'impossibilité d'apporter un concours à cause du risque élevé dont s'accompagne cette activité.

Le nouveau Service d'élaboration des projets industriels (SEPI)^{1/} proposé par l'ONUDI pourrait être utilisé efficacement pour répondre à ce besoin. Pour déterminer et élaborer des propositions d'investissements industriels viables, le Service mettrait largement à contribution les services extérieurs de l'ONUDI ainsi que sa capacité d'assistance technique. Le SEPI, qu'il conviendrait de mettre en place le plus tôt possible grâce à des contributions volontaires des pays membres, devrait devenir un "guichet" de la Banque, une fois celle-ci créée. A partir de ce moment, le Service serait financé par le compte de bonification d'intérêts de la Banque et administré conformément à des dispositions spéciales arrêtées avec l'ONUDI.

Bien qu'on s'accorde à reconnaître que l'octroi de prêts pour des projets devra constituer le noyau des activités de la Banque, la possibilité d'autres formes de prêts serait aussi envisagée. L'octroi de prêts sur la base d'obligations convertibles en actions a été mentionné plus haut. D'autres possibilités seraient l'octroi de prêts pour des projets laissant toute latitude à l'emprunteur en ce qui concerne les sous-projets (méthode utilisée par la Banque mondiale), les prêts à des secteurs ou sous-secteurs industriels ou prêts accordés sur la base d'un plan complexe, l'ouverture de lignes de crédit aux banques ou institutions de développement et, finalement, les activités de cofinancement avec d'autres institutions multilatérales et avec des institutions de financement publiques et privées.

Les concessions proposées quant au taux d'intérêt sur les prêts, ainsi que le financement du Service d'élaboration des projets industriels nécessiteraient la création d'un compte de bonification d'intérêts. Il est recommandé que ce compte de bonification reste distinct, afin que la Banque puisse percevoir des intérêts suffisants pour couvrir le coût moyen des fonds qu'elle emprunte et pouvoir ainsi maintenir un bilan excellent. Un des moyens d'alimenter ce compte de bonification d'intérêts consisterait à prélever à cette fin une part des avantages économiques et fiscaux dont bénéficieraient les pays, tant industrialisés qu'en développement, auxquels de nouvelles commandes seraient passées grâce aux prêts de la Banque. On a fait une évaluation du volume que pourraient représenter les bonifications d'intérêts,

^{1/} Voir la "Proposition concernant un service d'élaboration des projets industriels" présentée par le Directeur exécutif de l'ONUDI. Document ID/B/245, avril 1980.

au niveau initial de prêts annuels (1,5 milliard de dollars), auquel cas le montant total des prêts non remboursés serait de l'ordre de 10 milliards de dollars, pour une période de remboursement moyenne de 12 ans. En supposant que 20 % des prêts seraient accordés initialement aux pays les moins avancés, la bonification d'intérêts annuelle totale s'élèverait à 100 millions de dollars, ou à 120 millions de dollars en tenant compte de la marge pour le Service d'élaboration des projets industriels.

Etant donné que les prêts de la Banque couvriraient peut-être la moitié du coût en devises des biens d'équipement et des services, le reste étant couvert par un cofinancement, le montant des nouvelles commandes passées pourrait être le double de celui des prêts annuels de la Banque. De même, pour le groupe des pays de l'OCDE, les avantages économiques dont ces pays bénéficieraient grâce aux nouvelles commandes à l'exportation représenteraient un montant environ double ou triple de la valeur des commandes supplémentaires, avec comme corollaire une augmentation importante des recettes publiques. Les pays recevant des commandes nouvelles devraient reverser une partie de ces bénéfices supplémentaires au compte de bonifications d'intérêts de la Banque. En se fondant sur ces estimations, on calcule que les pays recevant de nouvelles commandes reverseraient environ 4 % de la valeur de celles-ci, soit 2 % du gain dont aura bénéficié leur économie, ou 5 à 10 % du supplément de recettes publiques. La caractéristique principale de cette méthode réside dans le lien direct qui est établi avec les commandes; les pays n'ayant pas reçu de commande n'auraient, en aucune façon, à verser une contribution.

- - - - -